

RECYCLAGE S.S.I.A.P 1

Recyclage d'une durée de 14 heures obligatoire tous les 3 ans (au plus tard à la date d'anniversaire du diplôme)

Les agents ne pouvant justifiés d'au moins 1607 heures d'activité durant les 36 derniers mois devront suivre une remise à niveau d'une durée de 21 heures pour accéder à l'emploi

PUBLIC VISÉ:

→ Agent de sécurité incendie SSIAP1

ORGANISÉ PAR :

→ AMPHIA Conseil et Formation

En île de France

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 715 MAXIMUM

DURÉE :

714 h 00 -2 jours

PRÉREQUIS :

- → Etre titulaire du diplôme SSIAP 1 ou d'une équivalence et ne pas avoir dépassé la date anniversaire des 3ans depuis la dernière formation (initiale ou continue).
- Avoir une qualification de secourisme en cours de validité
- Avoir exercé 1607 heures sur les 36 derniers mois en tant que SSIAP1 (attestation employeur)

OBJECTIFS

→ Maintenir, actualiser les connaissances du candidat et son aptitude à remplir les missions de l'agent des services de sécurité incendie

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **≯** Exposé didactique avec support audiovisuel
- → Mise en situation en plateau
- → Technique équipé : Mise en œuvre des extincteurs et RIA sur feux réels
- → Mises en situation d'intervention
- **7** QCM

PROGRAMME

JOUR 1:

<u>SEQUENCE 1 :</u> PREVENTION Evolution de la réglementation en matière de prévention

Contenu

- Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- Accessibilité du public

<u>SEQUENCE 2</u>: MOYENS DE SECOURS Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

Contenu

- Agents extincteurs
- SSI
 - Moyens d'extinction

JOUR 2:

SEQUENCE 3: MISES EN SITUATION D'INTERVENTION

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

Contenu

L'action face à différents contextes :

- fumées, incendie
- évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
- méthode d'extinction d'un début d'incendie
- protection individuelle
- levée de doute, etc.
- L'utilisation des moyens de communication mobiles